FORMULAIRE de demande de subvention :

Cycle ski 2022

(à déposer IMPÉRATIVEMENT avant le démarrage du cycle ski)

Identification du demandeur

**Identification de l’établissement scolaire**

Nom et adresse de l’établissement scolaire : (préciser si établissement public ou privé sous-contrat)……………………………………………………………………………………………………………...

……………………………………………………………………………………………………………………….

…………………………………………………………………………………………………………………….…

……………………………………………………………………………………………………………………….

Courriel :……………………………………………… @ ……………………….…..

Téléphone :……../……../……../……../……..

Nom de la personne de l’établissement scolaire à contacter : ………………………………………………

Nombre de classes élémentaires concernées et niveau: ………………………………………………

Nombre d’élèves par classe : ………………………………….…………………………………….…………..

Durée du cycle et dates (minimum 5 demi-journées ou 3 journées entières par classe) : ……………………………………………………………………………………………………………………

Ski alpin 🞏

Ski nordique 🞏

**Identification de la structure BENEFICIAIRE DE LA SUBVENTION**

**(STRUCTURE qui paie le transport) –**

**Se référer aux informations pratiques en fin de dossier**

Cocher la catégorie correspondante :

Commune 🞏 Association de parents d’élèves 🞏

Coopérative scolaire 🞏 Centre de vacances 🞏

Associations intermédiaires 🞏 Autres à préciser 🞏

Nom et adresse de la structure (pour les coopératives scolaires rattachées à une association départementale, c’est l’association départementale qui doit apparaître)

…………..…………………………………………………………………………………………

………………………………………………………………………………………………………………………

Courriel :…………….…………………………….. @.....................................................**.**

Téléphone :……../……../……../……../……..

Nom et prénom du Président de la Structure ou Maire de la Commune  ou Mandataire de la coopérative scolaire: ………….…………………………………………………………………………………..…………...

**N° SIRET de la structure obligatoire**…………………………………………………………………..……..

(Pour les coopératives scolaires rattachées à un OCCE, transmettre le SIRET de l’OCCE)

RIB : joindre le RIB de la structure qui porte les dépenses :

Pour les associations joindre les STATUTS signés

**Destination de la classe en auvergne-Rhône-Alpes**

Nom de la station où est pratiqué le cycle ski: …………………………………………………

**PLAN DE FINANCEMENT DU CYCLE**

**Budget prévisionnel**

# Le total des dépenses doit être égal au total des recettes

(Prise en charge des coûts du transport depuis l’école jusqu’au lieu de pratique)

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Nature des dépenses**  | **Montant en €****TTC** | **Nature des recettes** | **Montant en € TTC** |
| Transport de l’école au lieu de pratique  |  | Subvention Région Auvergne-Rhône-Alpes |  |
|  |  | Subvention Département : |  |
|  |  | Familles : |  |
|  |  | Autres : |  |
| **TOTAL :** |  | **TOTAL :** |  |

Joindre 1 devis estimatif du transporteur. Le devis devra être libellé impérativement au nom de la structure porteuse des frais de transport **et doit être supérieur ou égal à 500 €.**

**La Région n’attribue pas de subvention inférieure à 500€**

**Partie à compléter par le responsable de la structure porteuse des frais (Président de l’association, Maire, Mandataire de la coopérative scolaire…)**

Je soussigné(e) :

Sollicite une subvention d’un montant de :

auprès de Monsieur le Président du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes pour la réalisation du cycle ski scolaire de de l’école suivante : ………..

Cachet du demandeur : Fait à : Le:

 Nom et qualité du signataire :

**liste des DOCUMENTS a fournir**

* **Le formulaire de demande de subvention signé**
* **Devis du transporteur**
* **RIB**
* **Numéro de SIRET**
* **STATUTS de l’association le cas échéant**

**Les documents sont à adresser par voie électronique à l’adresse suivante :**

classedeneige@auvergnerhonealpes.fr

Contacts : Service Montagne et Parcs Téléphone : 04 26 73 51 39

**OBLIGATIONS ET ENGAGEMENT DES BENEFICIAIRES**

Le bénéficiaire s’engage à communiquer sur l’aide qui lui a été octroyée par la Région. Le respect de cette communication conditionnera l’octroi et le versement de la subvention :

* La Région offrira un cadeau aux élèves (bonnet ou tour de cou par exemple). Dans le respect de la législation relative au droit à l’image des mineurs, une photo de groupe des élèves sur le lieu de séjour, portant le bonnet ou le tour de cou, devra être envoyée à la Région à la fin du cycle ski. La photo pourra être utilisée par la Région sur ses propres supports de communication (journal, site internet, exposition…). La Région prendra soin à ne pas exposer directement les visages des enfants. Dans tous les cas, une demande d’autorisation préalable sera adressée à l’école.
* Enfin, si le bénéficiaire de la subvention dispose d’un site internet ou réalise des supports de communication spécifiques au cycle ski, il devra y mentionner le soutien régional

**Informations pratiques**

* Qui est le bénéficiaire de la subvention ? il s’agit de la structure qui engage les dépenses, c’est-à-dire, qui paie la facture au transporteur. Il peut s’agir de la commune, ou l’école via sa coopérative ou encore l’association des parents d’élèves par exemple. Cette structure doit obligatoirement avoir une existence juridique (joindre le SIRET) et un compte bancaire (joindre le RIB).
* Si le bénéficiaire est une coopérative scolaire affiliée à un OCCE, la structure porteuse est bien l’OCCE départemental. Dans ce cas, c’est le SIRET de l’OCCE départemental qui devra être transmis. Pour le RIB, deux solutions sont possibles :
	+ Si l’OCCE départemental règle directement la facture au transporteur : joindre le RIB de l’OCCE
	+ Si la coopérative scolaire de l’école règle la facture au transporteur : joindre le RIB de l’école. Toutefois, dans ce cas, il convient de bien vérifier que le nom de l’école ET de l’OCCE apparaissent sur le RIB. Ex :

Titulaire du compte : OCCE 26 ; Compte de l’école Jean Moulin

* Devis : le devis doit être : libellé au nom du bénéficiaire de la subvention et non à celui de l’école (l’école n’a pas d’entité juridique) Ex :

Devis pour l’association des parents d’élèves, Ecole Jean Moulin

* La structure porteuse devra faire l'avance des frais. En effet, la Région ne versera la subvention qu’une fois le séjour réalisé et après acquittement de la facture.
* Calendrier et procédure :
	+ Dépôt du dossier : le dossier doit parvenir impérativement avant le début du cycle ski
	+ Procédure d’instruction : un accusé réception vous sera émis, puis votre demande sera examinée par les services instructeurs pour vérifier qu’elle est complète et conforme aux critères d’éligibilité.
	+ Vote : les demandes conformes sont soumises au vote formel des élus régionaux en commission permanente (une commission tous les 2 ou 3 mois environ). Dans les jours qui suivent le vote, un arrêt attributif de subvention est adressé au bénéficiaire.
	+ Paiement de la subvention : à réception de l’arrêté attributif de subvention et après acquittement de la facture, le bénéficiaire sollicite par courrier le paiement du solde de la subvention
* Vous pouvez retrouver toutes les informations nécessaires sur le dossier de demande de subvention sur le site de la Région : [www.auvergnerhonealpes.fr](http://www.auvergnerhonealpes.fr) (Guide des Aides, rubrique Aménagement du territoire et montagne)